Délibération n°46_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron 024-258728534-20251001-46_2025-DE Reçu le 06/10/2025

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Milhac-de-Nontron au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Étaient présents :

<u>Collège régional</u> : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR <u>Collège départemental</u> : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	147,9
TOTAL	135	34	59	_	147,9	

Objet: Décision modificative n°1 du budget principal du syndicat mixte du PNR PL: Ouverture de crédit « Amortissements des subventions 2025 »

Pour: 147.9 Abstentions: 0 Contre: 0

Délibération n°46_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron 024-258728534-20251001-46_2025-DE Reçu le 06/10/2025

À la suite de la perception de deux subventions d'investissement concernant la refonte du site internet, il est nécessaire de procéder à leurs amortissements.

En effet, le bien principal étant amorti en comptabilité, les subventions le concernant doivent l'être également.

Afin de pouvoir mandater ces amortissements, il conviendrait de voter l'ouverture de crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement par la décision modificative suivante :

5/1	Dépe	enses	Recettes		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
R-777-633 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0.00€	0.00€	0.00 €	2 623.00 €	
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	0.00€	0.00€	2 623.00 €	
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	0.00€	0.00 €	2 623.00 €	
INVESTISSEMENT				In parallel services	
D-13912-633 : Subv. inv. actifs amort Régions	0.00€	2 623.00 €	0.00€	0.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 623.00 €	0.00€	0.00€	

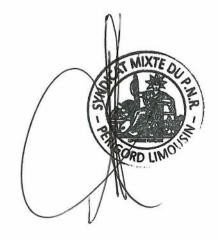
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget principal du PNR PL détaillée cidessus ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

06 OCT. 2025



Délibération n°47_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron $024-258728534-20251001-47_2025-DE$ Reçu le 06/10/2025

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Milhac-de-Nontron au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR
Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	147,9
TOTAL	135	34	59	-	147,9	

<u>Objet</u>: Décision modificative n°2 du Budget principal du Syndicat mixte du PNR PL: Réimputation de titres du budget LIFE Margaritifera margarifera après intégration des comptes au BP

Pour: 147.9

Abstentions: 0 Contre: 0

Délibération n°47_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron $024-258728534-20251001-47_2025-DE$ Reçu le 06/10/2025

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il est nécessaire de procéder à la réimputation de plusieurs titres initialement enregistrés sur des comptes erronés. Ces corrections interviennent dans le cadre de l'intégration du budget LIFE Margaritifera margarifera au budget principal du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin au 1er janvier 2024. L'objectif est d'assurer la cohérence et la fiabilité des comptes, tout en respectant les règles comptables et budgétaires applicables.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Selon I'avis n° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP), relatif, notamment, aux corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales (erreur de calcul dans un plan d'amortissement, d'omission d'une dotation aux amortissements...), les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs s'enregistrent en situation nette par opération d'ordre non budgétaire,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Les titres listés ci-dessous ont fait l'objet d'une erreur d'imputation et auraient dû être comptabilisés au compte 45421 (454213 sur l'exercice 2025). La réimputation de ces titres se fera par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 comme suit :

Débit au c/1068 et crédit au c/454213 pour 476 992,60 €.

Délibération n°47_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron 024-258728534-20251001-47_2025-DE Reçu le 06/10/2025

Étiquettes de lignes	Somme de Somme à			
Etiquettes de ligites	passer au 454213			
2016	83 395.00			
7473	6 917.00			
1	6 917.00			
7488	76 478.00			
4	76 478.00			
2017	96 299.60			
7472	86 129.00			
8	8 629.00			
9	77 500.00			
7473	5 433.00			
18	5 433.00			
7478	4 737.60			
24	4 737.60			
2018	119 748.77			
7472	4 012.00			
10	4 012.00			
7473	5 193.00			
1	5 193.00			
7478	110 543.77			
3	16 935.85			
6	13 023.76			
7	4 662.09			
8	67 774.91			
15	8 147.16			
2019	5 949.20			
7473	5 949.00			
4	5 949.00			
7478	0.20			
12	0.20			
2020	56 074.53			
7472	48 000.00			
11	48 000.00			
7473	5 949.00			
17	5 949.00			
7478	2 125.53			
6	2 125.53			
2021	115 525.50			
7472	4 012.00			
6	4 012.00			
7473	6 643.00			
1	6 643.00			
7478	104 870.50			
14	104 870.50			
otal général	476 992.60			

Délibération n°47_2025 Comité Syndical du 1er octobre 2025 à Milhac-de-Nontron 024-258728534-20251001-47_2025-DE Reçu le 06/10/2025

En outre, le titre 14/2017 compte 1317 d'un montant de 41 071,32 € doit faire l'objet aussi d'une réimputation mais cette fois budgétaire, d'où la nécessité d'ouvrir des crédits par la décision modificative suivante :

- Dépenses investissement : compte 1317 opération 041 pour 41 071,32 €
- Recettes investissement : compte 454213 opération 041 pour 41 071,32 €

Malgré les deux régularisations ci-dessus, un différentiel de 70,92 € persiste, et étant non identifiable, la régularisation se fera par une opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 selon le schéma suivant :

débit compte 1068 crédit compte 454213.

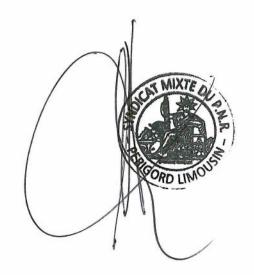
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** à mouvementer le compte 1068 (débit compte 1068 crédit compte 454213) par deux opérations d'ordre non budgétaire ;
- VALIDE la décision modificative d'ouverture de crédit au 041 présentée ci-dessus ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

0 6 OCT. 2025



Délibération n°48_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron $024-258728534-20251001-48_2025-DE$ Reçu le 06/10/2025

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Milhac-de-Nontron au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Étaient présents :

<u>Collège régional</u> : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR <u>Collège départemental</u> : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental: Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

<u>Collège régional</u> : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	147,9
TOTAL	135	34	59	-	147,9	

<u>Objet</u>: "Éduquer pour agir: information, sensibilisation, communication et éducation à l'eau" - demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne - Plan de financement 2026

Pour: 147.90 Abstentions: 0 Contre: 0

024-258728534-20251001-48_2025-DE Reçu le 06/10/2025

Délibération n°48_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin abrite la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Eau (CATZHE), qui bénéficie déjà d'un soutien financier important de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, témoignant de la solidité du partenariat existant.

Dans la perspective de l'année 2026, et dans le cadre de sa mission Éducation au Territoire, le Parc souhaite renforcer cette collaboration en déposant une demande de financement au titre du programme : « Éduquer pour agir : information, sensibilisation, formation, communication et éducation à l'eau ». Cette demande a pour objectif de soutenir la mise en œuvre d'animations pédagogiques et de participer au financement partiel des postes des deux chargées de mission Éducation au Territoire, à hauteur de 103 jours pour Adeline CHOZARD et 103 jours pour Peggy DUFOUR.

L'ambition est de sensibiliser l'ensemble des publics du territoire du Parc situé sur le bassin versant Adour-Garonne aux grands enjeux liés à la ressource en eau. Ces actions seront définies et mises en œuvre en étroite collaboration avec la Cellule Eau du Parc et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elles s'articuleront autour des axes suivants :

- 3 animations scolaires pour 40 classes d'écoles primaires,
- 10 projets de collégiens et lycéens,
- 4 projets menés par des espaces jeunes et/ou centres de loisirs,
- 1 « Rendez-vous du Parc »,
- 2 journées de formation du réseau des éducateurs au territoire,
- 2 accompagnements pédagogiques sur des projets de des-imperméabilisations de cours d'établissements scolaires.

Le plan de financement prévisionnel pour cette action serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%	
Frais salariaux	44 048,14 €	AEAG	50 471,21 €	50,00	
Frais indirects	14 420,00 €	Feder N-A	25 956,73 €	25,71	
Prestations de services	42 474,28 €	Sous-total	76 427,94 €	75,71	
		Autofinancement	24 514,48 €	24,29	
TOTAL TTC	100 942,42 €	TOTAL	100 942,42 €	100	

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement 2026 présenté ci-dessus ;
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à solliciter les financements relatifs à cette mission auprès de l'ensemble des partenaires;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

06 OCT. 2025

La Présidente

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Délibération n°49_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron $024-258728534-20251001-49_2025-DE$ Reçu le 06/10/2025

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Milhac-de-Nontron au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 24 septembre 2025

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR
Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION. Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

<u>Collège régional</u> : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	147,9
TOTAL	135	34	59	-	147,9	

<u>Objet</u>: Life Wild Bees - Travaux complémentaires de restauration écologique d'habitats naturels de landes humides dans le cadre du projet LIFE19 NAT/FR/000975

Pour: 147.9 Abstentions: 0 Contre: 0

Délibération n°49_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron 024-258728534-20251001-49_2025-DE Reçu le 06/10/2025

Un des axes majeurs du projet LIFE Wild Bees repose sur la recréation d'un maillage dense d'habitats favorables aux pollinisateurs sauvages. Dans ce cadre, des travaux de génie écologique ont été réalisés en 2024 pour restaurer des sites d'alimentation et de reproduction des abeilles sauvages, tout en renforçant leur connectivité écologique.

Ces travaux, réalisés sur 3 sites de landes humides (Site 5 « Lande de Forgeas » à Saint-Bazile / Site 6 « Lande de la Judie » à Champsac / Site 8 « Lande de Chenevières » à Pageas) incluaient :

- de la fauche avec exportation de matière végétale
- de l'étrépage (retrait la couche superficielle du sol)

Avec les objectifs suivants :

- améliorer l'état de conservation des habitats de landes humides ;
- retrouver une diversité floristique caractéristique des habitats de landes humides ;
- offrir des ressources alimentaires et micro-habitats favorables aux abeilles sauvages ;
- limiter la colonisation de la fougère aigle et de la bourdaine notamment.

Pour prolonger l'effet de ces travaux, il est prévu de réaliser une nouvelle fauche avec exportation de ces trois sites, y compris sur les surfaces étrépées entre octobre 2025 et mars 2026, voire un troisième passage l'hiver suivant (2026-2027) si une prolongation du projet LIFE est validée.

En complément, afin de compenser à l'échelle du programme LIFE, le manque de sites de travaux qui étaient prévus sur les territoires des PNR de Millevaches et des Landes de Gascogne, le Parc a l'opportunité d'ajouter des actions de restauration similaires sur deux landes complémentaires (Site 16 « Lande du Puy chabrol », à Bussière-Galant (87) / Site 17 « Lande de Massaloux », à Gorre (87). Ces sites ont été choisis en concertation avec le conservateur de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du « réseau de landes atlantiques du PNR Périgord Limousin » et le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), en charge de leur gestion, en lien avec leur besoin imminent en travaux de restauration. Par ailleurs, ces sites ont déjà bénéficié d'un suivi « abeilles sauvages » (coupelles colorées et gros apidés) entre 2018 et 2021, pouvant faire office d'état initial pour ce programme LIFE. Des suivis post travaux seront programmés en 2026 pour ces deux nouveaux sites.

Les travaux envisagés pour ces deux sites supplémentaires sont les mêmes que ceux réalisés sur les trois sites précédents en 2024 (fauche avec exportation et étrépage). La période de travaux envisagée est la même, à savoir entre octobre 2025 et mars 2026, voire un deuxième passage l'hiver suivant (2026-2027) mais uniquement en fauche avec exportation sur toutes les surfaces (y compris celles qui seront étrépées en 2025-2026) si une prolongation du projet LIFE est validée.

Avant d'engager les travaux sur ces deux nouveaux sites, il est nécessaire de signer des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires et le gestionnaire, sur le modèle de celles établies précédemment pour les trois sites de landes ayant déjà fait l'objet d'interventions.

Délibération n°49_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron Les communes de Bussière-Galant et de Gorre, propriétaires des terrains, ainsi que le CEN NA, gestionnaire des deux sites, n'ont émis aucune observation sur les projets de convention et ont donné leur accord pour leur validation.

Pour réaliser ces travaux, un marché public a été publié en juillet sur AWS, la plateforme de publication des marchés publics utilisé par le Parc.

Deux lots étaient proposés :

Lot n°1: fauche ou broyage avec exportation

Lot n°2 : étrépage

4 structures ont déposé un dossier pour le lot 1 et 3 pour le lot 2. Après analyse, il est proposé que le lot 1 soit réalisé par l'entreprise Lucane artisan du patrimoine naturel et le lot 2 par l'entreprise Sarl JP Philips.

Les montants pour chaque lot seraient les suivants :

Tranche ferme (année 2025)					
Nature de travaux	Site concerné	Unité Quan	tité (nb d'unité	Coût unitaire en €/m²M	ontant en € Hī
Lot 1					
Fauche avec exportation en lisière	N°5 - Forgeas	m²	9000	0,26€	2 340,00 €
rauche avec exportation en fisiele	N°8 - Chenevières	m ²	16000	0,26€	4 160,00€
	N°6 - Judie	m ²	30000	0,28€	8 400,00 €
Fauche avec exportation (en dehors du site à moins de 100 km	N°16 - Puy Chabro	m ²	22000	0,30 €	6 600,00 €
	N°17 - Massaloux	m²	25000	0,28€	7 000,00 €
				Total € HT Lot 1	28 500,00 €
				TVA 20%	5 700,00 €
				Total €TTC Lot 1	34 200,00 €
Lot 2					
F1	N°16 - Puy Chabro	m²	5000	0,97	4 850,00 €
Etrepage	N°17 - Massaloux	m²	2000	0,97	1 940,00 €
				Total € HT Lot 2	6 790,00 €
				TVA 20%	1 358,00 €
				Total €TTC Lot 2	8 148,00 €
				Total € HT	35 290,00 €
				TVA	7 058,00 €
			DZ MUNO CEN	Total €TTC	42 348,00 €

Nature de travaux	Site concerné	Unité	Quantité (nb d'unité)Co	ût unitaire en €/m²	Montant en € H
Lot 1					
Fauche avec exportation en lisière	N°5 - Forgeas	m ²	9000	0,27€	2 430,00 €
auche avec exportation en lisiere	N°8 - Chenevières	m ²	16000	0,27€	4 320,00 €
	N°6 - Judie	m²	30000	0,29€	8 700,00 €
Fauche avec exportation (en dehors du site à moins de 100 km	N°16 - Puy Chabro	m ²	27000	0,31 €	6 820,00 €
	N°17 - Massaloux	m²	27000	0,29€	7 250,00 €
	100000000000000000000000000000000000000			Total € HT	29 520,00 €
				TVA 20%	5 904,00 €
				Total €TTC	35 424,00 €

Total marché € HT	64 810,00 €
TVA 20%	12 962,00 €
Total marché €TTC	77 772,00€

Délibération n°49_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron $024-258728534-20251001-49_2025-DE$ Reçu le 06/10/2025

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement	Montant TTC	%
Commission européenne	25 924 €	33.34
État – Fonds verts*	51 848 €	66.66
TOTAL	77 772 €	100

^{*80%} du HT

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les deux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et autoriser la Présidente à signer ces conventions ;
- VALIDE le plan de financement proposé pour les travaux ;
- **DÉCIDE** de retenir les entreprises proposées : l'entreprise Lucane artisan du patrimoine naturel pour le lot 1 et l'entreprise Sarl JP Philips pour le lot 2, pour un montant de 77 772 € TTC ;
- AUTORISE la Présidente à signer le marché ou tout autre document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

06 OCT. 2025



Délibération n° 50_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron $024-258728534-20251001-50_2025-DE$ Reçu le 06/10/2025

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Milhac-de-Nontron au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Étaient présents :

<u>Collège régional</u> : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR <u>Collège départemental</u> : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

<u>Collège régional</u> : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	147,9
TOTAL	135	34	59	-	147,9	

<u>Objet</u>: Plans de financement 2025/2026 Animation des sites Natura 2000 Nizonne, haute Dronne et Plateau d'Argentine

Pour: 147.9 Abstentions: 0 Contre: 0

Délibération n° 50_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron 024-258728534-20251001-50_2025-DE Reçu le 06/10/2025

La mission d'animation des sites Natura 2000 est confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine à des structures opératrices impliquées localement. Cette mission consiste à :

- animer le comité de pilotage ;
- informer les propriétaires et exploitants agricoles ;
- mettre en œuvre les mesures contractuelles (Mesures agroenvironnementales, contrats Natura 2000...);
- porter assistance technique et scientifique aux porteurs de projets du territoire et rendre des avis à la demande des services instructeurs;
- favoriser la cohérence des politiques publiques et outils de planification (documents d'urbanisme...) avec le document d'objectifs.

La candidature du Parc comme structure porteuse de l'animation du site « Vallée de la Nizonne » a été reconduite en décembre 2022 pour la période 2023-2025. Celles des sites « réseau hydrographique de la haute Dronne » et « plateau d'Argentine » ont été reconduites fin 2023 pour la période 2024-2026.

Afin de simplifier et optimiser les demandes d'aides pour le financement des animations, il est proposé de déposer un seul dossier pour l'animation des trois sites Natura 2000, sur une période de deux ans (2025/2026). Cette demande unique annulera et remplacera les demandes d'aides pour les animations 2025 qui n'ont pas encore été instruites par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce faire, il est proposé que le Parc demande une prorogation exceptionnelle d'un an (jusqu'à fin 2026) pour le portage de l'animation du site Natura 2000 vallée de la Nizonne. Cette demande sera soumise aux élus membres du comité de pilotage du site.

Pour les années 2025 et 2026, le Parc sollicitera les financements pour l'animation des sites Natura 2000 « réseau hydrographique de la haute Dronne », « plateau d'Argentine » et « vallée de la Nizonne » à hauteur de 80 % capés de fonds européens (FEADER) — les montants financés par le FEADER sont généralement inférieurs à 80 % des frais de personnels réels après application des options de coûts simplifiés (OCS) imposés par le règlement du FEADER— et 20% d'autofinancement demandés par la Région pour assurer cette mission.

Les plans de financement des dépenses éligibles à ces missions d'animation seraient les suivants:

Sites Réseau hydrographique de la haute Dronne et du plateau d'Argentine (1 ETP)

Plan de financement réglementaire Union européenne

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Frais salariaux	92 434,64 €	FEADER (80%)	89 107,00 €	
Frais généraux (forfait 15%)	13 865,20 €	Autofinancement (20%)	22 276,75 €	
Frais de mission	5 083,91 €			
TOTAL TTC	111 383,75 €	TOTAL	111 383,75 €	

Délibération n° 50_2025 Comité Syndical du 1^{er} octobre 2025 à Milhac-de-Nontron

Plan de financement dépenses réelles

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Frais salariaux	100 520,72 €	FEADER (73,89 % après application des OCS)	89 107,00 €	
Frais généraux (forfait 15%)	15 078,11 €	Autofinancement (26,11%)	31 491,83 €	
Frais de mission	5 000,00 €			
TOTAL TTC	120 598,83 €	TOTAL	120 598,83 €	

Site Vallée de la Nizonne (1 ETP)

Plan de financement réglementaire Union européenne

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Frais salariaux	77 810,94 €	FEADER (80%)	75 009,74 €	
Frais généraux (forfait 15%) Frais de mission			18 752,44 €	
TOTAL TTC	93 762,18 €	TOTAL	93 762,18 €	

Plan de financement dépenses réelles

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Frais salariaux	81 319,50 €	FEADER (78,12 % après application des OCS)	75 009,74 €	
Frais généraux (forfait 15%) 12 197,93 € Frais de mission 2 500,00 €		Autofinancement (21,88%)	21 007,69 €	
TOTAL TTC	96 017,43 €	TOTAL	96 017,43 €	

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la demande de prorogation de la candidature du Parc à l'animation du site Natura 2000 vallée de la Nizonne pour l'année 2026 ;
- VALIDE les plans de financement prévisionnels 2025-2026 présentés ci-dessus ;
- AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions ;

- AUTORISE la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

06 OCT. 2025

La Présidente

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



024-258728534-20251001-50_2025-DE Reçu le 06/10/2025

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Milhac-de-Nontron au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 24 septembre 2025

Étaient présents :

<u>Collège régional</u> : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR <u>Collège départemental</u> : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Catherine PEROUX, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Fabrice KINTING, Christian GAILLOT, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Céline DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

<u>Collège régional</u>: Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Jacques PENICHOU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Thierry DAUCHART, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIERE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Loïc GAYOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

<u>Collège régional</u> : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Sébastien FISSOT, Mélanie CELERIER à Philippe FRANCOIS

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Cécile GRASSET à Pascal MECHINEAU, Virginie CHABAUD à Philippe FRANCOIS, Emmanuel DEXET à Gaëtan MOULY, Christian JULIEN à Hervé BROUSSE, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER à Christian DESROCHE, Dominique MOLINA à Jean LE GOFF, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Moïse BONNET à Christian DESROCHE, Fabien HABRIAS à Muriel GARAUD, Aude de COURCEL à Sébastien FISSOT, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN à Jean LE GOFF, Audrey BOUREAUX à Francine BERNARD, Thierry DAUCHART à Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Bernard VAURIAC à Pascal MECHINEAU, Claudine LATHIERE à Fabrice CHAMINADE, Christelle THORE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	147,9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	31	51	1	51	
TOTAL	135	34	59	-	147,9	

Objet: PROJET DE DELIBERATION avant avis CST

Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion (CDG) de la Dordogne avec la Mutuelle Nationale Territoriale (risque Santé)

Pour: 147.9

Abstentions :0 Contre : 0

Après consultation, le Comité syndical propose à l'unanimité de soumettre pour avis au Comité Social Territorial le projet de délibération suivant :

Le CDG 24 a lancé une consultation pour le compte des collectivités qui ont donné mandat, en vue de signer une convention de participation pour la mutuelle <u>santé</u> à compter du 1er janvier 2026, en partenariat avec les CDG 47 et 64.

À l'issue de la procédure, après négociations avec les candidats et consultation des Comités Sociaux Territoriaux, les conseils d'administration des 3 CDG ont retenu la proposition de la MNT.

Des réunions d'information ont eu lieu avec la MNT afin de prendre connaissance de la convention de participation du CDG 24 (garanties, tarifs, conditions) ainsi que les différents dispositifs qui perdurent (contrats labellisés) et la nouvelle obligation de participation financière des employeurs territoriaux.

Les modalités vous sont exposées dans le power point.

Un sondage a été effectué au sein du parc afin de connaître les besoins de chaque agent. 14 sur les 25 interrogés seraient intéressés par le contrat mutualisé du CDG 24.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12,

VU l'article L.827-7 confiant aux Centres de Gestion la mission de conclure des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'Accord Collectif National portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 et en attente de transposition normative,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 28 mars 2025 approuvant le choix de mise en place d'une convention de participation par le CDG 24 pour le risque Santé.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 27 juin 2025 approuvant le choix de l'opérateur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 24 en date du 4 juillet 2025 approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque Santé pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du ...17/10/2025..... relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 24 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé;

Exposé des motifs :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Délibération n°XX_2025

Comité Syndical du 1er octobre 2025 à Milhac-de-Nontron

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé.

Le CDG 24 a donc lancé le 1^{er} avril 2025 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque Santé au profit des collectivités et établissements publics du département l'ayant sollicité.

À l'issue de cette procédure, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé, auprès de la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Présidente rappelle que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial et que l'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 24.

L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire: cela signifie que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur.

L'autorité territoriale propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 et de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 20 € par agent et par mois.

Il vous est proposé:

- DE DÉBATTRE de la proposition ci-dessus ;
- D'ADHÉRER à la convention de participation pour le risque Santé, conclut entre le CDG 24 et la MNT à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- DE VERSER une participation financière de 20 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 24;
- D'AUTORISER la Présidente à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 24 et la MNT;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Certifié exécutoire



